

## Édito

Les événements de l'hiver 2013/2014 sur le bassin versant du Blavet ont rappelé à chacun (citoyens, élus) que les inondations sont des phénomènes cycliques. Comme nous l'avons déjà vécu pour l'hiver 2000/2001, notre territoire a, durant cet hiver 2013/2014, reçu une pluviométrie abondante. Ces dernières ont entraîné des débordements du Blavet et de ses affluents qui parfois ont engendré des dégâts dans les zones urbaines. La structure porteuse du Sage Blavet mène une démarche partenariale avec l'Etat et les collectivités sur le thème de la prévention des inondations. Le programme PAPI\* permet une meilleure connaissance du phénomène de crue en analysant les problèmes et en proposant des solutions. Le Sage Blavet demande par ailleurs la prise en compte de cette problématique dans les documents d'urbanisme et notamment la protection des champs d'expansion des crues. Toutes ces actions doivent se faire dans l'intérêt général et la bonne gestion des milieux aquatiques.

M. Roger THOMAZO  
Président du SMSB et de la Commis-  
sion Locale de l'Eau du Sage Blavet

PAPI\* : Programme d'Actions de Prévention des  
Inondations

*Après la visite de l'exposition sur le Blavet,  
assurez-vous que vous avez retenu les principaux  
messages...*

*Ce petit guide vous donne les principales clés pour  
comprendre les phénomènes et rester informé.*



# 9 points à retenir !

**1** **Le bassin versant** est le territoire le plus pertinent pour aborder les questions liées aux eaux de surface : crues ou sécheresse, ressource en eau, pollutions, milieux aquatiques... Toutes les eaux provenant des précipitations ou des sources s'y écoulent avant de se jeter vers la mer. Le Blavet a donné son nom à notre bassin versant.



**2** **Le fonctionnement du Blavet est complexe** du fait de la présence de nombreux affluents, dont certains d'importance (Sulon, Doré, Daoulas, Sarre, Evel...), la présence de 3 barrages importants en amont et plus d'une centaine d'écluses.



**3** **Le territoire est soumis à de fréquentes crues.** Ce phénomène naturel est lié au climat (océanique atlantique), aux caractéristiques du bassin versant (pentes, forme, cours d'eau...) et aux sols. La durée et l'intensité des perturbations pluvieuses sont principalement à l'origine des crues.

**À SAVOIR**  
**Pourquoi parle-t-on de crues décennales, trentennales, centennales ?...**  
 Les crues correspondent à une augmentation du débit d'un cours d'eau, d'ampleur très variable. Elles se définissent donc en fonction de leur probabilité de survenue sur une période donnée, à savoir leur période de retour.  
 Par exemple, pour la crue décennale, le risque est de 1 sur 10 de se produire chaque année ; pour la crue centennale, le risque est de 1 sur 100.



**4** **Les crues ont jalonné l'histoire.** Parmi les dates les plus connues, on peut citer : 1646, 1773, 1880, 1925, 1974, 1995, 2000-01, 2013-14. Les épisodes récents sont mieux identifiés et relayés par les médias, mais les archives nous renseignent sur les événements anciens.

**5** **Le débordement des cours d'eau est le principal type d'inondation.** Les cours d'eau peuvent sortir de leur lit (dit mineur) suite à des épisodes pluvieux. Les personnes, infrastructures, habitations et activités qui se trouvent dans le lit moyen ou majeur sont alors touchées par ces crues. Le ruissellement des eaux de pluie peut aussi entraîner des inondations, surtout dans des secteurs urbanisés peu perméables où l'eau pénètre difficilement dans le sol.



**6** **Le barrage de Guerlédan**, de par sa position géographique en amont du bassin versant, ne peut pas réguler toutes les crues du Blavet. La gestion du débit sortant de l'ouvrage se ressent surtout sur le linéaire du Blavet entre le barrage et Saint-Nicolas-des Eaux. Ce réservoir joue un rôle significatif pour les petites crues, en particulier grâce au « creux » réalisé en période « hivernale » du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février. Il permet de recueillir l'excédent d'eau et de limiter le débit d'eau en sortie de barrage. L'exploitation du barrage de Guerlédan par EDF est soumise à des obligations réglementaires fortes, pour garantir la sûreté de l'ouvrage et ainsi assurer la sécurité des personnes et des biens.



**7** **Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) est l'outil réglementaire de prévention et de contrôle du risque inondation** élaboré par les services de l'Etat sous la responsabilité du Préfet, en concertation avec les communes et organismes concernés. Le PPRI intègre le risque inondation au développement de l'urbanisme sur les zones concernées. Pour cela, il est ajouté aux documents d'urbanisme. Il permet de prévenir les dommages aux personnes et aux biens (équipements existants et futurs) en zone inondable tout en préservant le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues du Blavet.



**8** **Face au risque d'inondation, il est indispensable d'anticiper :** s'informer sur l'aléa et diagnostiquer le niveau de vulnérabilité de son habitation, identifier les mesures de prévention et réaliser les travaux appropriés. Il est vivement recommandé de consulter :

- > les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)
- > les Atlas de Zones Inondables (AZI)
- > le portail GéoRisques qui rassemble les cartes sur tous les types de risque
- > les Documents d'Information Communaux (DICRIM)
- > les cartes de vigilance qui identifient 4 niveaux de risque (de l'absence de crue à la crue majeure)

**À SAVOIR**  
**Le gabarit de la rivière évolue !**  
 > **Le lit mineur** est le lit du cours d'eau dans lequel la rivière évolue la plus grande partie du temps, hors période de crue. Il est délimité par les berges.  
 > **Le Lit majeur** est l'espace occupé par le cours d'eau en période de crue maximale. C'est donc l'espace de liberté de la rivière. Au cours du temps, l'Homme s'est installé dans cet espace, s'exposant aux inondations.



**9** **Quand la crue le justifie, l'alerte est donnée par le préfet** qui informe les maires, adopte les mesures de sauvegarde nécessaires et assure la mobilisation des moyens de secours. Les maires alertent la population et peuvent mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour l'organisation des secours. Il est impératif de se conformer aux ordres d'évacuation et d'adopter des mesures de bon sens de façon proportionnée au niveau de risque (se tenir informé, fermer les ouvertures qui pourraient laisser passer l'eau, couper le gaz et l'électricité, monter dans les étages, ne pas prendre son véhicule...).



# Informez-vous !

**Pour connaître les actions sur le bassin versant du Blavet,** consultez le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Ce document de planification élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'eau, vise à améliorer la qualité de l'eau, préserver les milieux aquatiques et humides, lutter contre les inondations et optimiser la gestion de la ressource en eau.

> [www.sage-blavet.fr](http://www.sage-blavet.fr)

## Pour vous informer sur les inondations

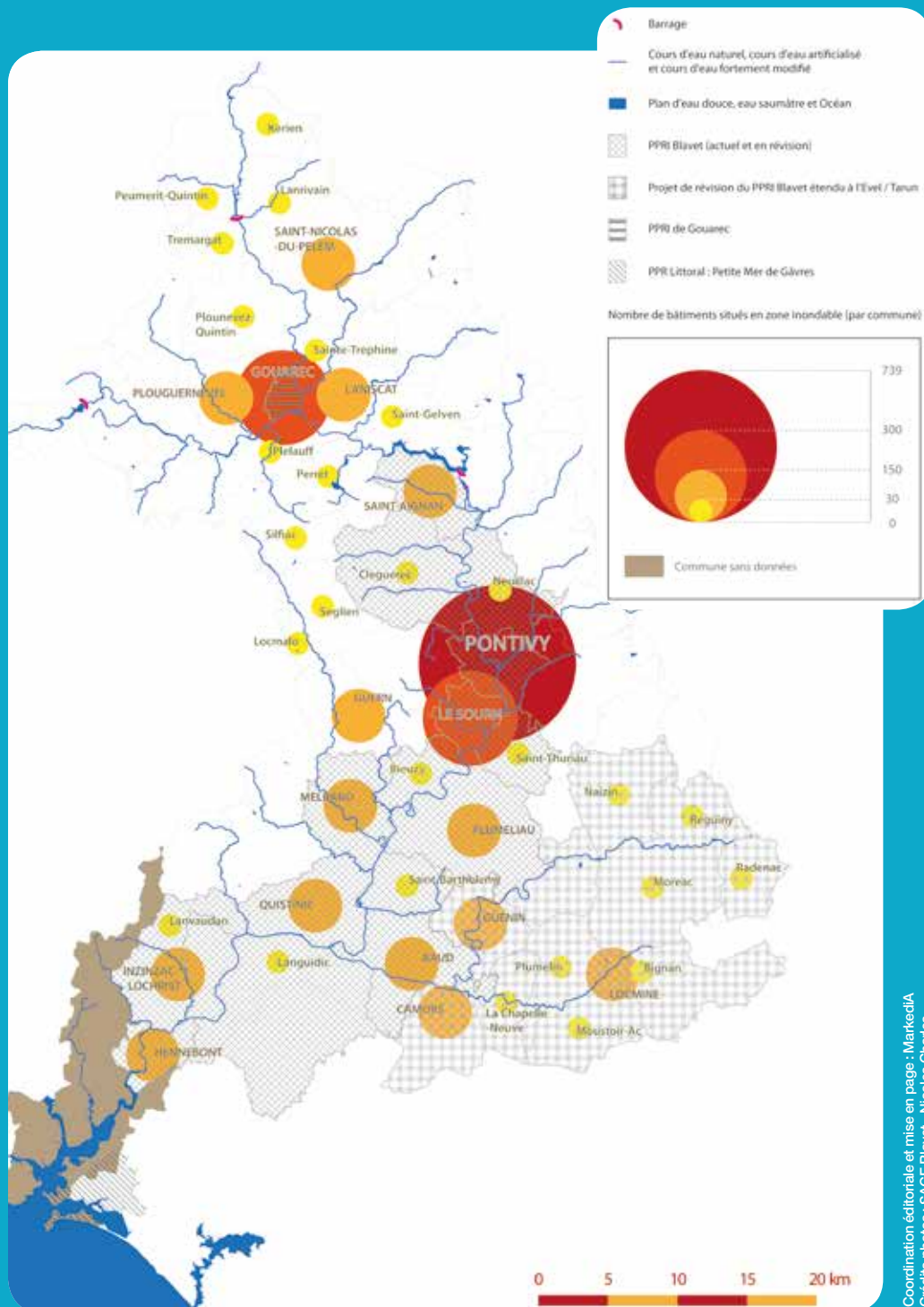
> le portail GéoRisques :  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

> les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et les Atlas de Zones Inondables (AZI) : consultables en mairie ou sur le site de la préfecture du département.

> les Documents d'Information Communaux (DICRIM) : consultables en mairie

> les cartes de vigilance :  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

> la radio en cas d'alerte



## Sans oublier...

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Syndicat Mixte du Sage Blavet

Tél : 02 97 25 97 80

[contact@sage-blavet.fr](mailto:contact@sage-blavet.fr)

[www.sage-blavet.fr](http://www.sage-blavet.fr)